

CLASSE -LEC TURE

Les 3 textes qui suivent ont pour sujet les classes-lecture. Le premier retrace l'histoire d'un des joyaux de la panoplie des propositions de l'AFL. Histoire faite de déboires au point qu'on peut trouver insolite, en 2011, la présence dans notre revue de comptes-rendus de classes-lecture. Encore faut-il remarquer que dans le second texte, il s'agit beaucoup plus d'actions-lecture ouvertes sur l'extérieur de l'école et suscitant la collaboration de bon nombre de partenaires que de véritables classes-lecture. Le dernier texte est en réalité la première partie d'une série d'articles décrivant une classe-lecture incluse dans un projet plus vaste et fruit d'une collaboration entre la ville de Romainville et l'AFL

Michel VIOLET

RAPPELS INUTILES ?

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture est le cheminement nécessaire pour participer aux usages de l'écrit. Certains n'y accèdent pas. Dans nos contrées à scolarité obligatoire, on parle d'illettrisme. Question de statut, d'implication, de pédagogie, bien sûr... les causes et les conséquences du phénomène sont connues. Inutile d'insister.

Sinon pour dire qu'on a des raisons de penser qu'on peut y remédier en imaginant des stratagèmes qui tiennent compte de tous les facteurs associés à la non-lecture. Appelons ces stratagèmes¹ : « politiques globales de lecture » parce qu'ils vont tenter de réunir les conditions qui font qu'on devient lecteur. Ces conditions ont été exposées mille fois ici et ailleurs². Elles ont rencontré beaucoup d'estime, surtout de la part de ceux qui se sont bien gardés de les appliquer.

Les classes-lecture étaient un élément de ces stratagèmes³.

Stages intensifs de lecture sur le mode des classes transplantées, les classes-lecture étaient, en effet, des dispositifs de formation. De formation directe de lecteurs en premier lieu. De formation, en outre, d'acteurs de politique de lecture qu'étaient, d'une part les enseignants et les formateurs des classes et des stages accueillis et d'autre part les personnes venues pour mettre en œuvre à leur retour dans leur commune ou leur quartier ce qu'elles avaient appris en participant aux activités conduites pendant leur séjour.

Les « centres de lecture »⁴ qui accueillaien et conduisaient les classes-lecture se voulaient donc des instruments au service des collectivités locales qu'on qualifiait de « villes-lecture » parce qu'elles étaient engagées dans des actions en faveur de la lecture à destination de leur population et notamment des non-lecteurs.

1. C'est à dessein que nous utilisons ce terme tant, pour être efficace, une politique de lecture doit, quel que soit le lieu où elle s'exerce - une classe, un établissement scolaire, un stage, un quartier - instaurer pour le public auquel elle est destinée des conditions qu'il ne connaît habituellement pas dans le milieu social ambiant. Faire vivre, par exemple, des situations où le pouvoir de décision, la prise de responsabilité et la liberté des échanges et d'expression des points de vue conduiront au recours à l'écrit et à son apprentissage.

2. *Sept propositions.* Jean FOUCAMBERT. A.L. n° 8, décembre 1984, p.92

3. Voir : *Les classes lecture.* Dossier. A.L. n°44, décembre 1993, et *Contributions des classes-lecture à l'élaboration d'une politique de lecture.* Rolande et Raymond MILLOT. A.L. n°46, juin 1994, p.46

4. À défaut de centre, dans les Alpes-Maritimes par exemple, des classes-lecture sont organisées « sur site », dans l'école, avec l'intervention d'animateurs itinérants.

Des Assises et des colloques ont permis de définir ce qu'on entendait par ville-lecture et pourquoi la commune était l'entité géographique et démographique la plus appropriée pour entreprendre une politique de lecture. Une Charte⁵ précisait comment, sous l'égide de la municipalité, pouvaient être coordonnées les actions des institutions ayant qualité pour y participer. L'A.F.L. s'honore d'avoir été, après expérimentation, à l'origine des classes-lecture et de la Charte des villes-lecture qui fut reprise ensuite, certes édulcorée, par le Ministère de la Culture d'alors.

Il y a 30 ans, la lutte contre l'illettrisme était à l'ordre du jour et décrétée cause nationale. La lecture était de tous les discours et de toutes les promesses. Des maires décidèrent de faire de leurs communes des villes-lecture, une dizaine de centres de classes-lecture furent créés. Des militants de l'AFL en furent souvent à l'origine et les chevilles ouvrières.

Las ! Tout cela n'eut qu'un temps et le fait qu'on puisse dans ce numéro de notre revue rendre compte de 2 classes-lecture a quelque chose d'insolite ! Il n'est en effet plus question de classes-lecture et surtout aucune municipalité ne revendique la qualité de ville-lecture⁶.

À cela, de multiples causes, souvent affligeantes.

D'abord, l'indifférence au début de l'expérience puis l'hostilité affichée de l'Éducation nationale dont l'appui aurait pu être essentiel dans le succès et la multiplication du dispositif, aussi bien dans le déroulement des classes-lecture que dans le fonctionnement du partenariat au sein des communes. La pédagogie prônée dans ses attendus et ses pratiques rompait trop avec celle des textes officiels et en vigueur dans les classes. La succession de ministres réactionnaires et la régression pédagogique qui en a résulté a sonné le glas de cette innovation dont les évaluations avaient pourtant montré l'intérêt. La réintégration dans les classes des maîtres engagés dans le dispositif a entraîné la fermeture des centres de lecture et la disparition des classes transplantées comme de celles « sur site ».

Il faut dire que la suppression des classes-lecture n'a pas soulevé d'indignation chez les enseignants, certes sommés par leur hiérarchie de respecter la sacro-sainte doctrine alphabétique mais qui, exception faite d'une minorité, n'ont pas beaucoup demandé à bénéficier d'une expérience qui risquait

de bousculer leurs pratiques routinières et pas seulement dans le domaine de la lecture.

Et puis, allez suggérer à un professeur de mathématiques ou de géographie qui déplore le niveau de lecture de ses élèves qu'il peut être aussi un professeur de lecture des écrits spécifiques de sa discipline et participer au sein de l'équipe professorale du collège à une action d'envergure et limitée dans le temps de perfectionnement de la lecture des collégiens inspirée des classes-lecture⁷.

La détermination des élus locaux et notamment du maire s'est avérée essentielle pour la pérennité et le bon fonctionnement d'une politique communale de lecture. Or, la chose a un coût, elle est nécessairement de longue haleine, les résultats n'ont rien de spectaculaire et ne soulèvent la gratitude de personne, pas même de ceux qui en sont prioritairement destinataires. En d'autres termes, avoir œuvré pour que sa commune soit une ville-lecture n'est pas un argument électoral en période de renouvellement de mandat ! Nul ne s'est donc étonné que la lecture soit absente de la dernière campagne municipale. La décentralisation et la « Crise » font que les maires, dit-on, ont d'autres chats à fouetter. On peut aussi penser que, expérience faite, l'intérêt des élus n'est plus d'élever la lecture à la dignité des chats qu'ils souhaitent fouetter.

D'autant plus que cette même expérience en a dévoilé les difficultés. Les institutions – la bibliothèque, les établissements scolaires, les diverses associations, les centres de formation... – pouvant agir selon leurs compétences au sein d'un partenariat définissant et coordonnant les actions, veillaient à ce qu'on n'empiète pas sur ce qu'elles considèrent comme leur « territoire » et se sont bien souvent montrées jalouses de leurs prérogatives quand elles ne revendiquaient pas le *leadership* de l'entreprise.

Fallait-il, ici, rappeler tout ce passé proche qui a, pour le domaine qui nous occupe, à savoir la lecture et son partage équitable, contribué à faire de notre présent une si formidable époque ?

5. La Charte de Villes-lecture. Jean FOUCAMBERT. A.L. n°26, juin 1989, p.72

6. À l'exception peut-être du Centre de Paris, rue Corvisart et de la ville de Brioude en Haute Loire, portée à bout de bras par deux membres de l'AFL

7. La lecture au collège. L'expérience de Saint Ambroix. A.L. n°31, septembre 1990, pp.43-116

Michel VIOLET